



ARRÊTÉ N°050 /2026

OBJET : ARRÊTÉ D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR L'ASSOCIATION LA BOULE DUYES BLÉONE

LE MAIRE DE MALLEMOISSON

Vu les articles L.2213.1, L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Vu le code de la voirie routière, et notamment son article L.113-2 ;

Vu la demande par laquelle Monsieur PALLES Olivier, président de l'association « LA BOULE DUYES BLÉONE » sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public suivant : le boulodrome du **dimanche 31 mai 2026 à 13h00 au dimanche 31 mai 2026 à 21h00**.

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur PALLES Olivier président de l'association « LA BOULE DUYES BLÉONE » est autorisé à occuper les lieux cités ci-dessus.

Article 2 : Les prescriptions précitées seront matérialisées par l'affichage réglementaire mis en place par l'association « LA BOULE DUYES BLÉONE » à l'entrée du boulodrome.

Article 3 : Cet arrêté peut faire l'objet d'une action contentieuse dans les deux mois suivant sa date de publication ou de notification par :

- Recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la commune de Mallemoisson.
- Recours contentieux devant le tribunal d'administratif de Marseille, 31 rue Jean François Leca – 13235 MARSEILLE cedex 2.

En cas de notification de rejet du recours gracieux ou à l'issue du silence gardé pendant deux mois par la commune saisie du recours gracieux, un nouveau délai de 2 mois est ouvert pour introduire un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, 31 rue Jean François Leca- 13235 MARSEILLE cedex 2.

Ce dernier peut être saisi de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr

Article 4 : Le maire de la commune de Mallemoisson, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée :

- A Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie des Alpes-de-Haute-Provence,
- A Monsieur le chef du centre de secours.

Mallemoisson le 18 mai 2026,

Le président,
Monsieur PALLES Olivier

Le Maire,



Monsieur COUVÉ Henri